



PRALOGNAN-LA-VANOISE PLAN LOCAL D'URBANISME

3 - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Projet arrêté
par délibération
en date du :

01 juin 2017

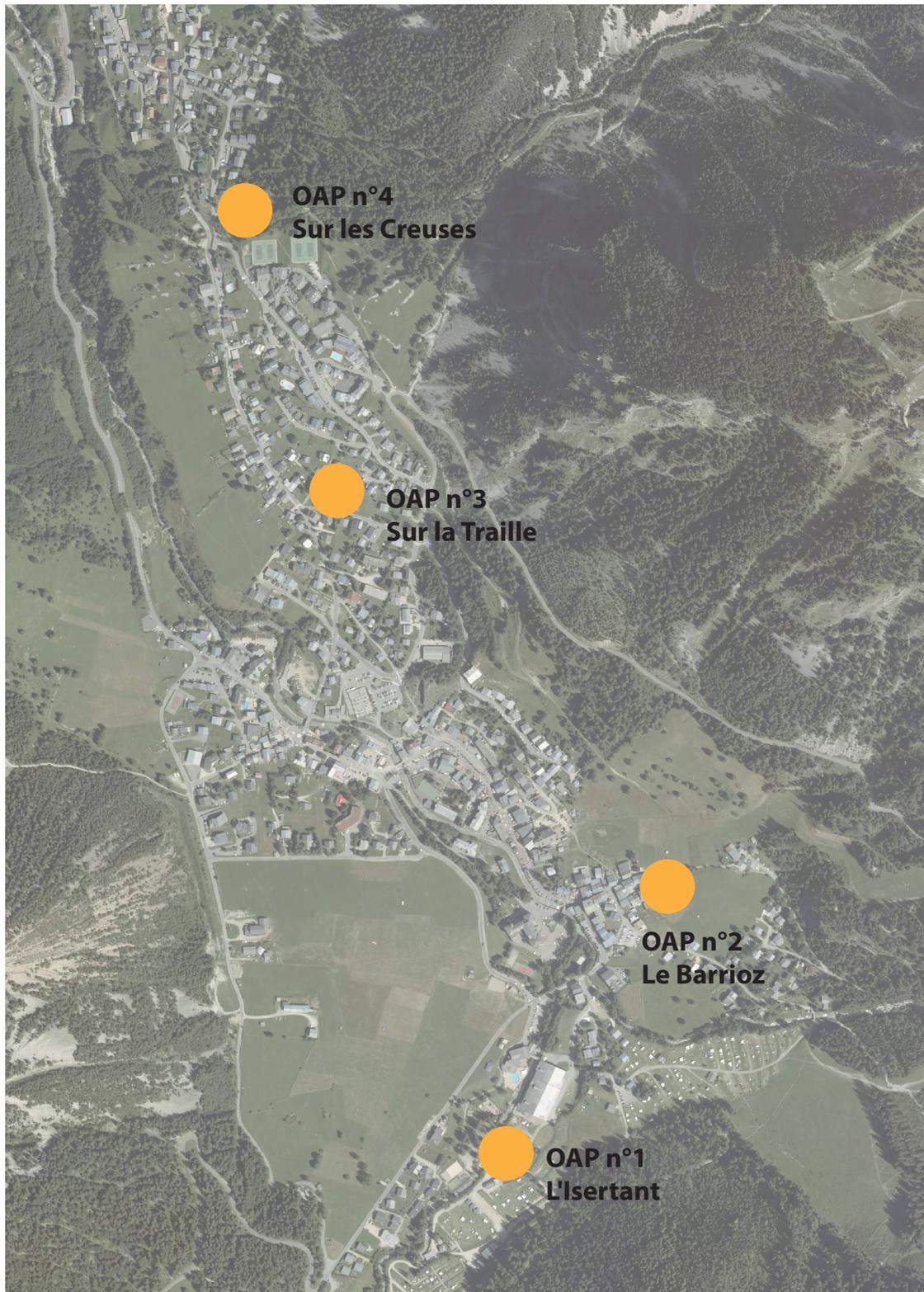
Projet approuvé
par délibération
en date du :

30 mars 2018

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



Plan de location des secteurs sur lesquels s'appliquent des Orientations d'Aménagement et de Programmation



OAP n°1 - L'Isertan

LE PARTI D'AMENAGEMENT

Le secteur est localisé à l'entrée du camping de l'Isertan, immédiatement au sud de la patinoire. Il présente une opportunité de densification et de diversification des types d'habitat.

L'accès aux constructions s'effectuera par la route de desserte du camping.

L'opération sera constituée de chalets individuels isolés et/ou groupés ou de petits collectifs.

CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

- Surface du secteur : environ 3.000 m²
- Nombre minimum de logements : 6

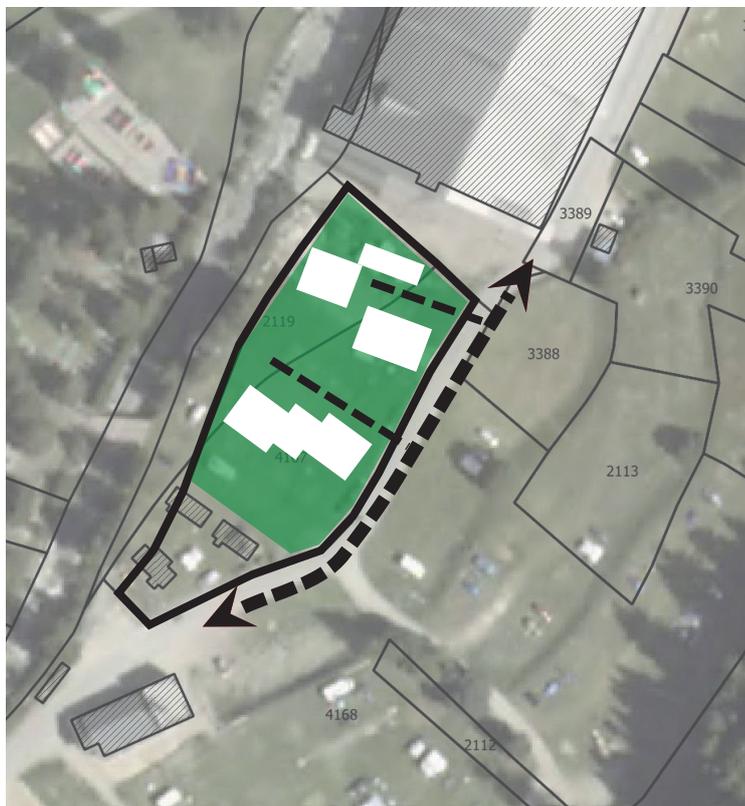


Schéma d'aménagement de principe



OAP n°2 - Le Barioz

LE PARTI D'AMENAGEMENT

Le secteur est localisé au sommet du hameau du Barroz, dans un secteur de forte densité.

L'accès aux constructions s'effectuera par la rue de l'Erlet.

L'opération sera constituée de chalets individuels isolés. Dans un objectif d'intégration urbaine, l'axe des façades des constructions sera perpendiculaire aux courbes de niveau.

Les engins de damage traversent actuellement les parcelles 1806 et 1807. Le passage sera déplacé à l'amont de la parcelle 1805 (construction existante).

CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

- Surface du secteur : environ 1.500 m²
- Nombre minimum de logements : 3



Schéma d'aménagement de principe



OAP n°3 - Sur la Traille

LE PARTI D'AMENAGEMENT

Le secteur est localisé dans le quartier des Darbelays qui présente un tissu urbain mixte qui associe habitat individuel et habitat collectif. Ce quartier localisé à proximité du centre à vocation à se densifier, plutôt sous forme habitat individuel dense.

L'accès aux constructions s'effectuera par l'impasse de la Traille.

L'opération sera constituée de chalets individuels isolés et/ou groupés.

CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

- Surface de l'opération : environ 2.500 m²
- Nombre minimum de logements : 6



Schéma d'aménagement de principe



OAP n°4 - Sur les Creuses

LE PARTI D'AMENAGEMENT

Le secteur est localisé dans le quartier des Grange qui présente un tissu urbain où domine l'habitat individuel. Il présente le meilleur potentiel de densification du quartier.

L'accès aux constructions s'effectuera par la rue des Savines.

L'opération sera constituée de chalets individuels isolés et/ou groupés.

CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

- Surface de l'opération : environ 5.300 m²
- Nombre minimum de logements : 8 (en plus des constructions existantes)



Schéma d'aménagement de principe

